Commune de RIORGES (42)

Riorges
LA VILLE NATURE

PLAN LOCAL D'URBANISME

1.5 PLAN DE ZONAGE

Planche Nord - Echelle : 1/2500

Plan local d'urbanisme
Prescription : Délibération du Conseil municipal du 07-07-2011
Arrêt du projet : Délibération du Conseil municipal de 11-02-2016
Approbation : Délibération du Conseil municipal du 20-10-2016

Modifications -Révisions partielles - Mises à jour
- 1 Mise à jour n°1 des pièces annexes par arrêté du Maire en date du 24-07-2017
- 2 Mise à jour n°2 des pièces annexes par arrêté du Maire en date du 27-07-2017
- 3 Modification n°1 : Approuvée par délibération du Conseil municipal du 24-05-2018
- 4 Modification n°2 : Approuvée par délibération du Conseil municipal du 13-12-2018
- 5 Mise à jour n°3 des pièces annexes du PLU par arrêté du Maire du 08-11-2019
- 6 Modification n°3 : Approuvée par délibération du Conseil municipal du 17-12-2020
- 7 Modification n°4 : Approuvée par délibération du Conseil municipal du 28-09-2022
- 8 Mise à jour n°4 des pièces annexes par arrêté du Maire en date du 06-02-2024
- 9 Modification n°5 : Approuvée par délibération du Conseil municipal du 25-09-2024
- 10 Modification simplifiée n°6 : Approuvée par délibération du Conseil municipal du 29-04-2026

REALITES Urbanisme et Aménagement
34, Rue Georges Pierre - 42300 Roanne
Tél : 04 77 67 83 06 info@realites.be.fr
www.realites.be.fr

Référence : 50041

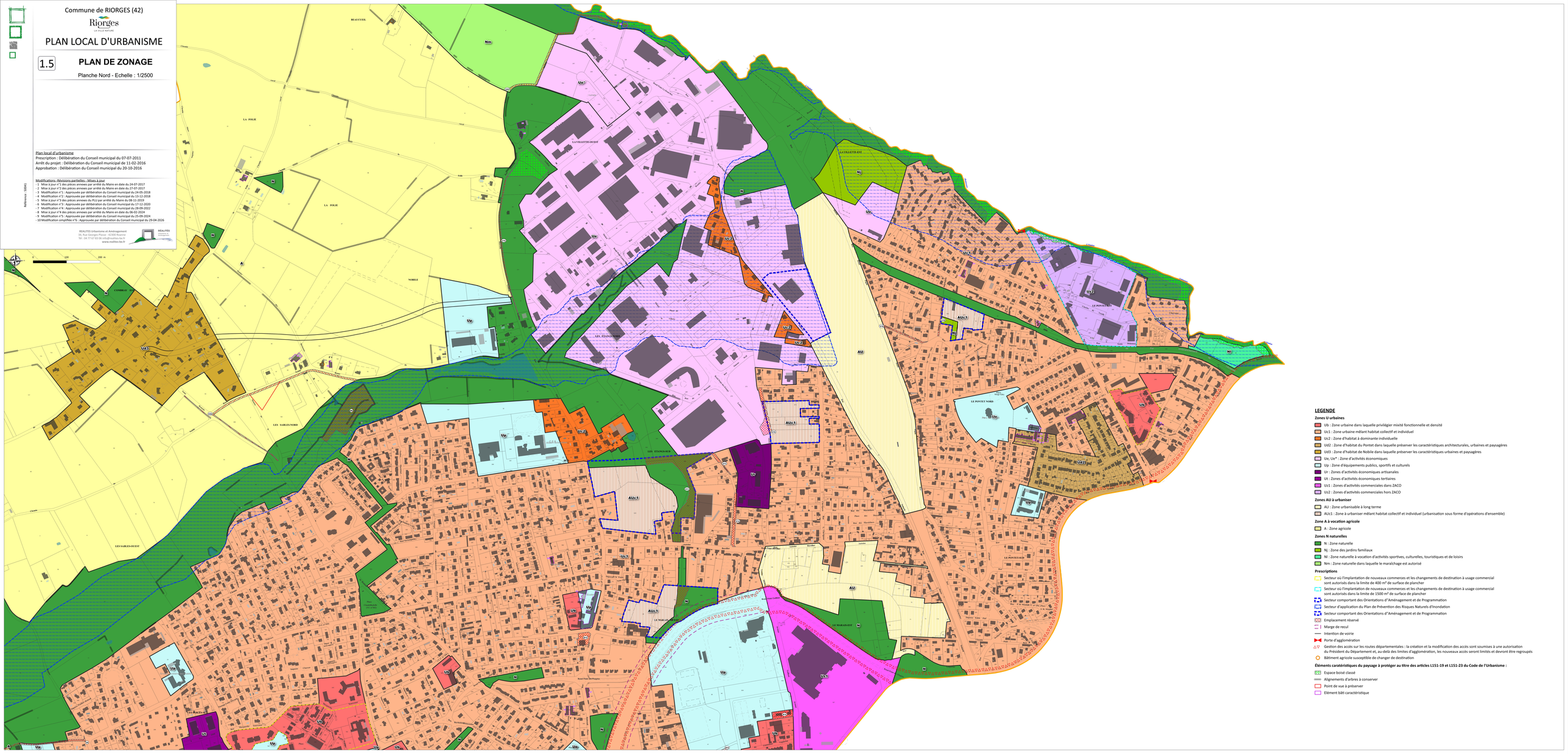

LEGENDE

Zones U urbaines

- Ub : Zone urbaine dans laquelle privilégier mixité fonctionnelle et densité
- Uc1 : Zone urbaine mêlant habitat collectif et individuel
- Uc2 : Zone d'habitat à dominante individuelle
- Ud2 : Zone d'habitat du Pontet dans laquelle préserver les caractéristiques architecturales, urbaines et paysagères
- Ud3 : Zone d'habitat de Nobile dans laquelle préserver les caractéristiques urbaines et paysagères
- Ue, Ue* : Zone d'activités économiques
- Up : Zone d'équipements publics, sportifs et culturels
- Ur : Zones d'activités économiques artisanales
- Ut : Zones d'activités économiques tertiaires
- Uz1 : Zones d'activités commerciales dans ZACO
- Uz2 : Zones d'activités commerciales hors ZACO

Zones AU à urbaniser

- AU : Zone urbanisable à long terme
- AUc1 : Zone à urbaniser mêlant habitat collectif et individuel (urbanisation sous forme d'opérations d'ensemble)

Zone A à vocation agricole

- A : Zone agricole

Zones N naturelles

- N : Zone naturelle
- Nj : Zone des jardins familiaux
- Nl : Zone naturelle à vocation d'activités sportives, culturelles, touristiques et de loisirs
- Nm : Zone naturelle dans laquelle le maraîchage est autorisé

Prescriptions

- Secteur où l'implantation de nouveaux commerces et les changements de destination à usage commercial sont autorisés dans la limite de 400 m² de surface de plancher
- Secteur où l'implantation de nouveaux commerces et les changements de destination à usage commercial sont autorisés dans la limite de 1500 m² de surface de plancher
- Secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteur d'application du Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation
- Secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Emplacement réservé
- Marge de recul
- Intention de voirie
- Porte d'agglomération
- Gestion des accès sur les routes départementales : la création et la modification des accès sont soumises à une autorisation du Président du Département et, au-delà des limites d'agglomération, les nouveaux accès seront limités et devront être regroupés
- Bâtiment agricole susceptible de changer de destination

Éléments caratéristiques du paysage à protéger au titre des articles L151-19 et L151-23 du Code de l'Urbanisme :

- Espace boisé classé
- Alignements d'arbres à conserver
- Point de vue à préserver
- Elément bâti caractéristique